

DEC141509DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène CHOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7275, intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Pascal BARBRY ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CHOUX, délégation est donnée à M. Simon SZMIDT, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CHOUX et de M. Simon SZMIDT, délégation est donnée à Mme Véronique CAMPBELL, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 12 mai14

Le directeur d'unité  
Pascal BARBRY